

**Votre contact en direct**

046sebastien.granier@pole-emploi.net

C46/ID351/MC06

Mme GLASER SARAH-MAUD
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Références à rappeler

numéro identifiant 7593109E

BEZIERS, le 25 janvier 2017

MC06

Objet : **Déclaration fiscale annuelle 2016**

Madame GLASER,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2016 :

3366,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2016 :

- les allocations de **décembre 2016, payées en janvier 2017**, sont donc **exclues** du montant à déclarer pour 2016 ;
- si vous étiez allocataire en 2015, les allocations de **décembre 2015, payées en janvier 2016**, sont **incluses** dans ce montant ;
- de même, si vous avez perçu en 2016 un **rappel** d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2016, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG) et du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2016.

Si au cours de l'année 2016, vous avez été indemnisée successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Nous vous prions d'agréer, Madame GLASER, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

POLE EMPLOI OCCITANIE

POLE EMPLOI CAPISCOL PAR CLUB LA DEVEZE CS 50641 166 RUE MAURICE BEJART 34500 BEZIERS

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 A 12H30, RECEPTION SUR RDV LES APRES MIDI.

ATTESTATION "CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE"
A conserver sans limitation de durée

Références : 7593109E NIR : 2730775116205 Née le : 28/07/1973	Références Pôle emploi Le 08/02/2017
Mme GLASER SARAH-MAUD 9 RTE DE MINERVE 00000 34210 AZILLANET	POLE EMPLOI OCCITANIE CS 40027 600 RTE DE VAUGUIERES 34078 MONTPELLIER CEDEX 03

Ancien employeur 33869782400047 5030Z	FCT : 31.10.2013	Périodes indemnisées			Titre :	
LUC LINES SA CROISIERES D 35 QUAI DES TONNELIERS HOMPS 11200 HOMPS Caisse de retraite complémentaire (1) INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRA RS Caisse de retraite complémentaire (1)		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
		01.01.2016	20.01.2016	20	ARE	46,07

Ancien employeur 33869782400047 5030Z	FCT : 31.10.2015	Périodes indemnisées			Titre :	
LUC LINES SA CROISIERES D 35 QUAI DES TONNELIERS HOMPS 11200 HOMPS Caisse de retraite complémentaire (1) INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRA RS Caisse de retraite complémentaire (1)		Du	Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
		21.01.2016	31.12.2016	103	ARE	38,25

- (1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco.
 Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.

Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation.

- (2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).
- (3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.
- (4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.